



**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 9 DECEMBRE 2019 à 18H00**

L'an Deux Mille dix-neuf, le lundi 9 décembre à 18H00,

Les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac, au nombre de 15 suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président en date du 3 décembre 2019.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE, Jean-Paul ROCHOIR, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Jacqueline VANDENABEELE, Roland FRAY, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE, Michel SEJOURNE, Alain CERA, Alain BANQUET.

Jean-Jacques CHAPELLET donne pouvoir à Daniel RABAT

ABSENTS EXCUSES : Adib BENFEDDOUL, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Fabien RUET, Alain CASTANG, Sébastien BOURDIN, Rhizlane ROBIN-EL-GRENI, Olivier DUPUY, Alain PLAZZI, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DU
CANAL DE LALINDE**

L'exploitation et la gestion du canal de Lalinde vont être rattachées aux missions et compétences hors GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord après dissolution du syndicat du canal de Lalinde.

Un arrêté préfectoral plaçant la CAB en représentation-substitution (RS) de sa commune membre (Mouleydier) au sein du SI du Canal de Lalinde sera très prochainement publié.

Il appartient donc désormais au bureau communautaire de délibérer pour désigner deux conseillers communautaires qui siégeront au comité syndical du SI du Canal de Lalinde, afin que la dissolution puisse être approuvée.

Les membres du bureau communautaire sont invités à désigner deux représentants titulaires pour siéger au sein du Comité Syndical du Canal de Lalinde.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :
Jean-Michel BOURNAZEL
Frédéric DELMARES

DECISION :

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, Messieurs Jean-Michel BOURNAZEL et Frédéric DELMARES sont élus titulaires au sein du Comité Syndical du Syndicat du canal de Lalinde.